

## CORONAVIRUS COVID-19: PROTOCOLE SANITAIRE DU POLE FORMATION AUVERGNE POUR LES COLLABORATEURS

Chaque collaborateur surveille son état de santé et l'apparition de symptômes.  
Chaque collaborateur respecte le protocole sanitaire pour lui-même et pour les autres.

### Avant de vous rendre au Pôle Formation



Une température >38°C et/ou des symptômes de toux ou gêne respiratoire, je reste à la maison et j'appelle mon médecin ou le 15 selon mon état



Covoiturage :

- Interdiction de covoiturer à plus de 2 dans le même véhicule
- Respecter les règles de distanciation : Positionnement en diagonale



VOITURE

### Accès au centre de formation



Accéder au centre une personne par une personne, en passant par l'entrée principale, ne pas refermer les portes.

Respecter le nombre de personnes maximum autorisé dans chaque lieu, bureaux, salles, ateliers, sanitaires ... afin de conserver 1 mètre entre chaque personne.

### Dans le centre et à votre poste de travail



#### Limiter au maximum les réunions en présentiel

Favoriser la tenue des réunions via le téléphone, Skype ou Teams.

Si cela n'est pas possible, limiter le nombre de participants et respecter les mesures de distanciation sociale (ne pas hésiter à changer de lieu de réunion habituel).



1 mètre

#### Distanciation sociale

Respecter les marquages au sol lorsqu'ils existent et veiller à respecter la distance d'un mètre avec les autres personnes.

#### Le port du masque

Des masques seront remis à chaque collaborateur et seront disponibles à la reprise de l'activité. Cette mise à disposition se fera selon la fréquence recommandée soit 1 masque pour ½ journée de présence sur place.



Les collaborateurs pourront venir en centre avec leur propre masque dès lors qu'ils sont conformes aux recommandations sanitaires.

Le port du masque est rendu obligatoire dans l'ensemble des locaux du centre.

Une visière pourra également être portée dans certaines situations, en particulier pour certains travaux en atelier.

Même avec le port d'un masque, il est recommandé de respecter la distance minimale d'1 mètre pour éviter les risques de contact.



## Nettoyage et désinfection des locaux et poste de travail

Nettoyage et désinfection des parties communes 2 fois par jour par le personnel d'entretien ou par la société de Nettoyage.

Nettoyage par chaque salarié de son poste de travail à chaque début de demi-journée.

Mise à disposition des collaborateurs de matériel de nettoyage pour que chacun nettoie soi-même son poste de travail à chaque prise de poste.

Mise à disposition de chaque salarié d'un flacon de gel hydro alcoolique individuel qui devra être limité à un usage professionnel et rester sur place.

Le maximum de portes sera laissé en position ouvert afin de limiter les points de contact. Les espaces seront aérés au moins deux fois 10mn par jour.



## Espace de convivialité et de restauration

Un roulement sera organisé dans les locaux prévus pour la restauration afin de limiter le nombre de personnes à un instant donné, de façon à respecter les distances de sécurité. Il sera mis à disposition des utilisateurs de ces locaux des lingettes désinfectantes pour le nettoyage, après chaque utilisation, des chaises, des tables, micro-ondes, etc ...

Concernant la pause du déjeuner, il est conseillé aux collaborateurs de prévoir son repas dans une glacière personnelle, de privilégier les repas froids et de déjeuner à l'extérieur si la météo le permet en conservant les distances de précaution.

Exceptionnellement, et sous réserve de strict respect des consignes sanitaires, il sera permis aux collaborateurs de déjeuner dans leur bureau ou espace de travail mais pas au sein des ateliers.



Se laver les mains avant et après chaque repas

**Les gestes barrières = meilleure mesure de protection  
Ils doivent être strictement respectés et faire l'objet  
d'une vigilance partagée de tous les instants**



### **Remise du protocole sanitaire COVID19 du Pôle Formation Auvergne**

Je soussigné(e), ..... , atteste avoir reçu le protocole sanitaire en main propre et m'engage à le respecter. Je reconnais avoir pris connaissance et compris le document intitulé « Plan de reprise du Pôle Formation Auvergne » ainsi que le diaporama intitulé « Protocole mesures barrières renforcées au sein du Pôle Formation Auvergne ». Ces deux documents sont disponibles sur le site du Pôle Formation Auvergne.

Date : ..... , à

Signature :

